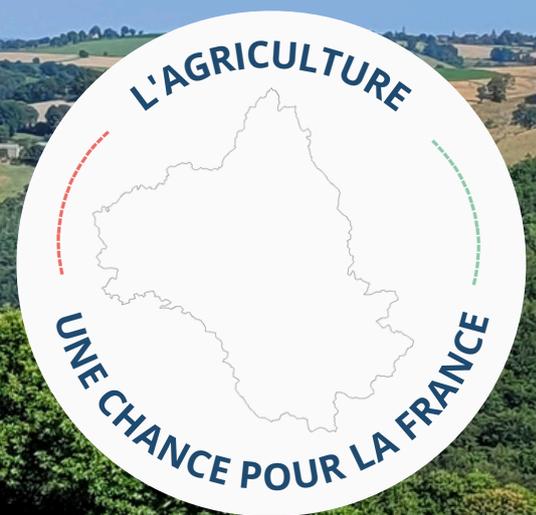


Dossier de presse : Rencontre avec les parlementaires

Quelle rentrée pour l'agriculture française et aveyronnaise ?



Lundi 9 septembre 2024

SOMMAIRE

1

Situation sanitaire : MHE et FCO

5

Contrôles PAC : des retards de paiement des acomptes des aides PAC à craindre

6

Fermage

7

Loi pour “Entreprendre en Agriculture” - redonnons une ambition et un cap pour l’agriculture française

9

Garantir une valorisation au travail des éleveurs laitiers

10

Renouvellement des générations



Au 5 septembre, 19 foyers de Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) ont été identifiés en Aveyron près de Villefranche-de-Panat, dans l'ouest Aveyron et dans le sud du département. Les premiers foyers sur le département, fin août, ont entraîné une extension de la zone régulée vers l'est de la France .

La découverte de ces premiers foyers de MHE en Aveyron, n'a pas induit (en dehors des foyers) de contraintes complémentaires pour les éleveurs ; tout le département étant en Zone Régulée (ZR).

Au niveau national, entre le 1er juin et le 5 septembre, 518 foyers de MHE ont été recensés à la faveur de la reprise de l'activité vectorielle. Les départements touchés par la MHE depuis son émergence en 2023 en France sont :

- Pyrénées-Atlantiques,
- Hautes-Pyrénées,
- Haute-Garonne,
- Gers,
- Landes,
- Ariège,
- Aude,
- Tarn,
- Lot-et-Garonne,
- Gironde,
- Tarn-et-Garonne,
- Dordogne,
- Corrèze,
- Vendée,
- Deux-Sèvres,
- Loire-Atlantique,
- Lot,
- Haute-Vienne,
- Morbihan,
- Pyrénées-Orientales
- Aveyron
- Maine-et-Loire.

Un vaccin, utilisable à titre préventif contre la MHE, est annoncé pour l'automne 2024. Dans l'attente de sa mise sur le marché, seules les mesures classiques de biosécurité peuvent permettre de limiter la diffusion de la maladie.

FCO : forte progression vers le Sud de la France

FCO sérotype 3

Le 5 août, un premier foyer FCO sérotype 3 a été confirmé en France dans le département du Nord. Au 5 septembre, plus de 650 foyers étaient recensés, répartis dans les départements suivant :

- Aisne,
- Ardennes,
- Haute Marne,
- Marne,
- Meurthe et Moselle,
- Meuse,
- Moselle,
- Nord,
- Oise,
- Pas-de-Calais.
- Somme
- Bas-Rhin
- Aube
- Doubs
- Nièvre
- Haute-Saône
- Sarthe
- Yonne

La campagne de vaccination volontaire a été mise en place dans le nord de la France depuis mi-août. Les vaccins FCO-3 permettent de diminuer les symptômes sans pour autant réduire la virémie.

Cette vaccination volontaire ne vise pas à ralentir la propagation de la maladie mais à réduire l'impact de la maladie. La vaccination est l'unique moyen d'assurer, en préventif, une protection du cheptel.

La vaccination est à la charge de l'éleveur pour l'instant en Aveyron contrairement aux premiers départements de la ZRBVT 3. Depuis le 2 août, les autorités françaises ont mis en place une zone régulée de 150 km autour des foyers. Cette zone est amenée à évoluer chaque semaine. Comme pour la MHE, les animaux peuvent circuler librement à l'intérieur de la zone.

La sortie des animaux de cette zone régulée est autorisée sous certaines conditions notamment une désinsectisation attestée (moyen des transports et animaux) et test PCR négatif avant départ.

FCO sérotype 8

La FCO sérotype 8, apparue en août 2023 dans notre département a repris sa circulation au cours de l'été 2024 (depuis août 2024 sur notre département). De nombreux cas sont dénombrés en Aveyron.

À aujourd'hui, l'inquiétude se porte sur le nombre de vaccins disponibles.

Une “course contre la montre”

C'est une « course contre la montre » qui est engagée. Sur le terrain, l'inquiétude monte d'un cran avec la progression d'un nouveau sérotype FCO-3, qui créé un nouveau front depuis début août affectant le nord de la France.

Les cas progressent vite partout en France tout comme l'incompréhension face au retard des vaccins, aux inégalités de traitement et au manque de visibilité concernant les soutiens publics attendus.

Les impacts sanitaires et surcoûts économiques sont sévères et risquent de mettre à mal les exploitations d'élevage pour certaines déjà fragilisées. En 2023, plus de 2 000 ovins, 450 bovins adultes et 260 jeunes bovins ont succombé à la FCO-8. Sans compter les pertes de production laitières, les avortements, les pertes de fertilité des troupeaux et la mortalité des animaux. Il faut également globaliser l'impact sur la génétique. Enfin, il existe un risque de déstabilisation des marchés avec des prix en baisse si on prévoit de vendre des animaux à l'export et qu'ils ne sont pas vaccinés.

Quel que soit le contexte politique, l'urgence de la situation oblige l'État à agir immédiatement afin de stopper l'hémorragie qui impactera de manière irréversible la pérennité de l'élevage sur les territoires !

Des mesures urgentes déjà demandées et toujours attendues

Les mesures que nous demandons :

1- Commandes de vaccins : l'État doit passer des commandes urgemment afin de garantir une mise en œuvre rapide et en quantité suffisante des campagnes de vaccination.

Seul l'Etat peut aujourd'hui déclencher auprès des laboratoires la production de vaccins en nombre suffisant et dans des délais de livraisons au plus vite....

2- Financement des vaccins : l'État doit prendre en charge le financement des vaccins contre la FCO quel que soit le sérotype et la MHE pour tout le territoire national.

L'Aveyron comptabilise :

- 2 844 élevages ovins pour un cheptel de 573 088 (ovins lait) et 100 956 (ovins viande) ;
- 280 élevages caprins pour un cheptel mère d'environ 57 858. Pour la FCO, les chèvres ne sont quasiment pas affectées par la FCO néanmoins, aucun vaccin n'est autorisé pour ce type d'animal.
- 4 521 élevage de bovins pour un cheptel mère de
 - 42 639 vaches laitières
 - 150 173 vaches allaitantes

=> Soit un total de 421 440 de bovins.

3- Conditions de circulation des animaux : l'État doit négocier des conditions aux échanges avec tous les États membres de l'UE et les pays tiers, afin que les animaux puissent circuler librement après désinsectisation et obtention d'un test PCR négatif.

4- Indemnisation des pertes : l'État doit garantir l'indemnisation de toutes les pertes subies (baisse de production laitières, avortement, mortalité des animaux) par les éleveurs et ce quel que soit le sérotype et la maladie).

L'État ne doit pas attendre qu'il soit trop tard, la pérennité de l'élevage et de nos filières se jouent maintenant !

Contrôles PAC : des retards de paiement des acomptes des aides PAC à craindre !

Les contrôles PAC surfaces sont organisés tous les ans à partir de mi-juillet dans les départements. Entre 300 et 400 exploitations sont concernées en principe en Aveyron tous les ans.

Cette année, ces contrôles ont pris beaucoup de retard car les satellites du 3STR (Système de Suivi des surface en temps réel), en charge de vérifier l'éligibilité des surfaces, n'ont pas fonctionné correctement en juillet à cause des conditions météo maussades.

La DDT n'a pas d'information sur le démarrage de ces contrôles. Nous craignons qu'ils n'aient pas débuté.

Notre inquiétude se porte aujourd'hui sur des retards de paiements des acomptes des aides PAC qui pourraient en découler.

Traditionnellement, le paiement d'une avance des aides PAC du premier pilier de 70 % et de 85 % des ICHN est versé mi-octobre. Cependant, le paiement de ces acomptes ne peut pas s'effectuer si les contrôles ne sont pas réalisés.

Pour que les paiements des acomptes puissent s'effectuer dans les délais, il faudrait que tous les contrôles et leur instruction soient achevés le 4 octobre. Nous sommes très sceptiques de la tenue de ce délai et nous craignons que 300 exploitations aveyronnaises ne perçoivent pas les acomptes prévus.

Fermage

Cette année encore, l'indice du fermage est en hausse et ce pour la 6ème année consécutive. Pour les baux signés en 2019, c'est une hausse de 19 % que les agriculteurs ont dû encaisser sans que leurs produits agricoles soient pour autant mieux valorisés.

Après des mobilisations sans précédent, l'élevage français est mis à mal par des crises sanitaires et une pression administrative qui malgré les promesses ne faiblit absolument pas. Est-ce le bon moment pour continuer d'augmenter perpétuellement leurs charges ? L'État ne peut pas d'une part s'afficher à leurs côtés pour défendre des mesures de simplification et d'autre part les assassiner par une règle bête et méchante de calcul qui génère encore et toujours plus de charges. La rentabilité de la terre agricole ne peut pas être décrétée par des calculs administratifs alors que les agriculteurs eux même ont des difficultés à rendre leur exploitations rentables. Il ne faudrait pas que les agriculteurs puissent profiter du peu de marge qu'ils pourraient dégager...

Loi pour « Entreprendre en Agriculture » – redonnons une ambition et un cap pour l’agriculture française.

Poussé par l’urgence de la situation, FNSEA et JA ont construit un texte de loi pour « Entreprendre en Agriculture ». Cette loi, constituée de mesures visant à donner une réelle ambition à l’agriculture française, permet de redonner de la visibilité aux femmes et aux hommes qui font vivre les territoires.

Plus de huit mois après le démarrage des mobilisations historiques du monde agricole, quatre mois après les annonces du Gouvernement, trois mois après le démarrage de la discussion du projet de loi d’orientation agricole, les agriculteurs n’ont toujours pas constaté le moindre changement tangible dans leur cour de ferme. Pire, pour certaines filières, la conjoncture de ces derniers mois n’a fait qu’aggraver la situation. Face au décrochage du secteur agricole, un énième sursaut politique ne suffira pas, il faut agir. En connaissance des réalités agricoles, Jeunes Agriculteurs et la FNSEA ont rédigé un projet de loi « Entreprendre en Agriculture », rassemblant les solutions pour répondre à la crise agricole et applicable dès demain. Ces propositions devront être inscrites à l’ordre du jour des travaux parlementaires dès la rentrée.

Pour Jeunes Agriculteurs et la FNSEA, le statu quo a assez duré. Il est irresponsable de laisser un pan entier de l’économie agricole en déshérence. Usés par les beaux discours et les promesses non tenues, les agriculteurs n’en peuvent plus d’attendre ! Non seulement de trop nombreuses mesures promises ne sont pas en place – l’aide à la trésorerie via la Banque publique d’investissement n’a pas vu le jour alors même que les besoins sont majeurs et que la situation devient maintenant critique pour de nombreuses exploitations suite aux récoltes catastrophiques – mais, plus grave encore, toutes les mesures structurelles, de nature à redonner une ambition de production à l’agriculture française, ont été brutalement suspendues et rien n’indique que le nouveau Gouvernement reprenne les engagements à son compte.

Cette loi « Entreprendre en Agriculture » est constituée de mesures visant à donner une réelle ambition à l’agriculture française et ainsi redonner de la visibilité aux femmes et aux hommes qui font vivre les territoires.

Simple, l'objectif est de donner envie d'entreprendre en agriculture en fixant un cap clair : pouvoir produire pour assurer la souveraineté alimentaire du pays via la reconnaissance de la production agricole comme intérêt général majeur de la Nation. Dans cet objectif, la création d'un produit d'épargne populaire pour soutenir les projets de souveraineté alimentaire est une priorité.

Une fois ce cap défini, l'ambition est de donner aux acteurs les moyens de l'atteindre en :

- Redonnant de l'attractivité à notre secteur en réformant la politique de renouvellement des générations, en mettant en place le guichet unique (France Service Agriculture) qui facilitera l'accompagnement des futurs agriculteurs et ceux en fin de carrière et en donnant des perspectives de retraite permettant d'envisager de vieillir dans la dignité ;
- Donnant des perspectives de revenu par la meilleure répartition de la valeur ajoutée de la filière et par plus de compétitivité via des baisses de charges, la création d'outils fiscaux favorisant la résilience des exploitations ou encore via de nouveaux outils d'accompagnement dans les transitions tels que les contrats d'avenir ;
- Réfléchissant différemment l'accès aux moyens de production, par exemple les intrants ou la gestion de l'eau, dans un cadre qui permet de concilier développement de la production et protection de l'environnement, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique, mais surtout dans un cadre qui arrête de placer les agriculteurs français en situation de distorsion de concurrence défavorable ;
- Et enfin, mais c'est essentiel, en simplifiant et en allégeant la charge psychologique qui pèse lourdement sur les agriculteurs du fait d'une réglementation incompréhensible et décourageante.

Cette loi « Entreprendre en Agriculture » est désormais sur la table. L'Etat et les députés doivent se saisir de ces mesures sérieuses et pragmatiques. Les sujets agricoles doivent rapidement être mis à l'agenda des parlementaires, faute de quoi, nos décideurs politiques porteront la responsabilité de la colère des agriculteurs.

Garantir une valorisation au travail des éleveurs laitiers

Les productrices et producteurs de lait par leurs pratiques sont créateurs de richesses économiques, facteurs de souveraineté alimentaire et participent à l'aménagement des territoires.

Pour faire face à leurs enjeux (revenu, renouvellement des générations, transition écologique et climatique), les éleveuses et éleveurs laitiers auront besoin, dès les prochaines semaines, d'un Parlement à l'écoute et mobilisé sur leurs problématiques.

La FDSEA et les JA Aveyron vous appellent à vous engager, aux côtés des éleveurs, pour défendre et porter la voix de l'élevage laitier à l'Assemblée nationale et au Sénat.

La réponse à ces défis ne pourra être effective qu'au travers d'une politique agricole nationale qui oriente et qui soit ambitieuse. La place et le rôle de l'élevage dans les territoires devront y être consacrés, reconnus et protégés par les textes français.

Au détail de ces revendications, deux thématiques prioritaires sont identifiées: la valorisation du travail des éleveurs d'une part, notamment par la garantie d'une rémunération juste et équitable traduite par l'application et le renforcement des dispositions EGalim, et l'accompagnement aux installations et à la transmission des exploitations d'autre part.

La FDSEA et les JA Aveyron appellent à des travaux parlementaires rapides sur la construction du prix en marche avant. De nouvelles négociations commerciales ne peuvent être tenues sereinement dans un cadre législatif appelé à évoluer depuis plusieurs mois.

Corolaire à la recherche de valeur, l'accompagnement des éleveuses / éleveurs est essentiel pour le développement de leur activité. Cet accompagnement doit se traduire par une meilleure structuration de la filière autour d'organisations de producteurs (« OP ») et d'associations d'OP fortes.

La recherche de valorisation touche enfin les sujets environnementaux, et notamment les pratiques et émissions issues de l'élevage. Il est essentiel que les contraintes portées aux éleveurs soient supportables et mieux soutenues : assurer une coordination entre l'ensemble des réglementations nationales et européennes, incitations économiques pour les éleveurs, planification des transitions sur un temps long...

Renouvellement des générations

Nous avons travaillé pendant plusieurs mois à la construction d'une loi d'orientation ambitieuse. Au terme de discussions riches au sein de l'Assemblée nationale, le texte adopté par cette dernière, bien qu'imparfait à nos yeux, avait le mérite de traiter du renouvellement des générations comme d'un enjeu national majeur, prioritaire et décisif. Si les solutions qui étaient proposées ne nous convenaient pas toutes, nous pouvons regretter que la suspension, voire l'abandon de ce projet de loi.

En effet, la création d'un diplôme de technicien agricole de bac+3, la modernisation de l'accompagnement à l'installation et à la transmission, la priorisation de ces questions dans les politiques agricoles générales notamment devront trouver une réponse législative rapide.

En outre, de nombreuses mesures relevant des lois de finance et de financement de la sécurité sociale doivent permettre encore et toujours de réussir le renouvellement des générations en agriculture.

Pour ce qui est de la loi de finances, nous sommes dans l'attente de la mise en place de mesures incitatives telles que :

- le crédit d'impôt transmission pour les porteurs de projet agricole,
- le renforcement de l'exonération pour les droits de mutation à titre gratuit lors d'un bail long terme ou,
- l'augmentation des seuils d'exonération des plus-values lors d'une transmission.

La loi de finances doit enfin clôturer la situation intenable dans laquelle nous nous trouvons quant à la prise en charge des formations pré-installation qui aujourd'hui sont délaissées faute de processus clair sur leur financement. L'introduction du CPF (compte personnel de formation) dans le financement de ces formations est aujourd'hui un échec total. Prenons acte de cet échec et revenons au fonctionnement antérieur qui, si il était peut être compliqué pour les organismes, avait l'avantage d'être simple pour le porteurs de projet.

Ces mesures pratiques apparaissent à nos yeux comme le bras armé de l'ambition politique que les différents gouvernements se sont fixés depuis plusieurs années en matière de renouvellement des générations.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale doit également prévoir des dispositifs œuvrant dans cet axe. Il devra ainsi prévoir la possibilité de cumul d'exonération JA avec les taux réduits AMEXA (prestations maladie et invalidité de l'assurance maladie, invalidité et maternité) et PFA (prestation familiale).

Enfin, en cette période de rentrée scolaire, nous ne pouvons que regretter que les mesures de la LOA relatives à la promotion du métier et à l'orientation scolaire n'est pas été mises en oeuvre. Souvent perçue comme un secteur fermé, offrant peu de débouchés, peu rémunérateur, l'agriculture pâtit d'une image négative. Cette image impacte de fait le processus d'orientation scolaire au cours duquel trop souvent, l'agriculture n'est même pas envisagée.

Pourtant les jeunes en quête de sens pourraient en trouver énormément dans les filières agricoles si elles n'étaient pas rapidement mises de côté par les craintes des parents et la méconnaissance des prescripteurs d'orientation. Il est indispensable que ces derniers présentent l'ensemble des opportunités offertes par l'enseignement agricole à tous les élèves qui sont intéressés par l'environnement, le lien avec le vivant, le travail en autonomie, le contact avec la nature... Au-delà de notre nécessité de renouveler les générations, il en va de l'épanouissement, la réussite de nombreux jeunes qui cherchent encore le sens de leur vie professionnelle. Qui sait, le bonheur est peut-être dans le pré !



Contacts :

Marie-Amélie Viargues, présidente de la FDSEA de l'Aveyron : 06 78 46 45 06

Léo Nakich, président des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 82 51 94 68

Septembre 2024